



Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

Faits saillants du rapport financier

Exercice financier 2023

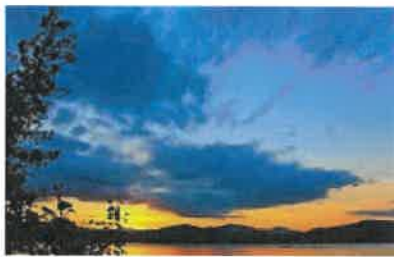
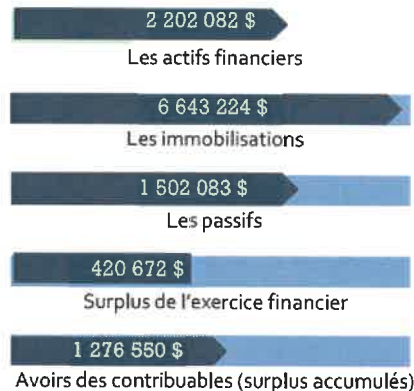
- ▶ **Les actifs financiers**
- ▶ **Les passifs**
- ▶ Les avoirs des contribuables
- ▶ L'évaluation
- ▶ Le rapport financier
- ▶ Mot de conclusion de la Mairesse

RAPPORT DE LA MAIRESSE



En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, madame la Mairesse fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

RÉSULTATS



Faits saillants
Rapport financier 2023

FAITS SAILLANTS

Chers citoyennes et citoyens de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, il me fait plaisir de vous présenter le présent rapport qui énonce les faits saillants pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2023. Les points traités sont les suivants :

- Les actifs financiers ;
- Le passif ;
- Les avoirs des contribuables ;
- Le rapport financier ;
- L'évaluation ;
- Le mot de conclusion

LES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs du fonds d'administration, constitué de l'avoir en banque des différents comptes et des subventions à recevoir se détaillent comme suit :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie 1 362 573\$
- Débiteurs 839 509 \$
- Pour un total de 2 202 082 \$

Les immobilisations totalisent au 31 décembre 2023, la somme de 6 643 224 \$

LES PASSIFS

Les passifs totalisent 1 502 083 \$ et se détaillent comme suit :

- Les emprunts temporaires 290 887 \$
- Les créiteurs et charges à payer 168 455 \$
- Les revenus reportés 104 032 \$
- La dette à long terme 938 709 \$



Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

Faits saillants du rapport financier

Exercice financier 2022

- ▶ Les actifs financiers
- ▶ Les passifs
- ▶ **Les avoirs des contribuables**
- ▶ **L'évaluation**
- ▶ **Le rapport financier**
- ▶ Le mot de conclusion de la Mairesse

RAPPORT DE LA MAIRESSE

Sur les faits saillants du rapport financier 2023

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, madame la Mairesse fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.



FAITS SAILLANTS

LES AVOIRS DES CONTRIBUABLES

En ce qui a trait à l'avoire de contribuables, les états financiers au 31 décembre 2023 présentent un surplus accumulé non affecté de 1 276 550 \$ comparativement à l'année précédente où il se chiffrait à 1 228 881 \$.¹

La Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs termine donc l'année 2023 avec un excédent de fonctionnements (surplus) de 420 672 \$

L'ÉVALUATION

La valeur foncière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a été déterminée à 170 624 300\$ pour la première année du dépôt du rôle d'évaluation en décembre 2022

LE RAPPORT FINANCIER

Selon l'avis du comptable agréé, de la firme comptable Benoît Côté inc. les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

¹ Certaines dépenses ont été affectées aux surplus accumulés.



Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

Faits saillants du rapport financier

Rapport financier 2023

ÉTATS DES RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2021

LES REVENUS ET DÉPENSES

L'état des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 au titre des revenus.

Revenus ventilés	Revenus	Budget	Réalisation
Taxes sur la valeur foncière	1 481 408 \$		
Tarifification des services municipaux	445 317 \$	1 926 725	1 965 714
Gouvernement du Québec	94 630 \$	92 630	94 886
Gouvernement du Canada	- \$		
Services rendus aux organismes municipaux	- \$		
Autres services rendus	158 210 \$	158 210	190 648
Imposition de droits	43 700 \$	43 700	36 986
Amendes et pénalités	- \$		
Intérêts	9 000 \$	9 000	57 798
Autres revenus	0 \$	0	6 308
Transferts de droits	17 610 \$		
Transferts - Ententes - Partage et autres	59 012 \$	76 622	105 005
<u>Total Revenus</u>	-	2 308 887	2 457 345

L'états des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 au titre des dépenses, page suivante

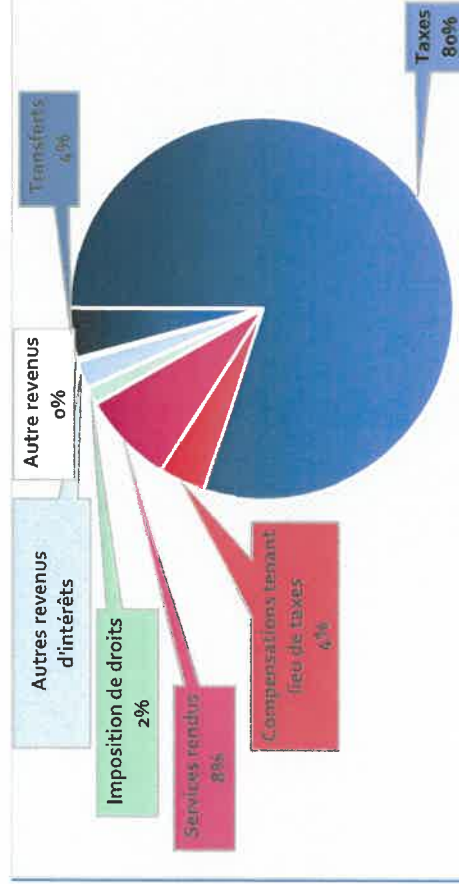
Dépenses ventilées	Charges	Budget	Réalisation
Conseil municipal	73 823 \$		
Gestion financière et administrative	304 856 \$		
Édifice municipal	19 500 \$		
Greffe	3 000 \$		
Évaluation	46 622 \$		
Autres	71 770 \$	519 571	446 435
Police	128 891 \$		
Protection contre l'incendie	91 396 \$		
Protection civile	21 986 \$	242 273	242 255
Voirie municipale	272 560 \$		
Enlèvement de la neige	151 500 \$		
Éclairage des rues	18 560 \$		
Circulation	12 500 \$		
Transport adapté	9 861 \$	464 981	534 293
Purification et traitement de l'eau	48 450 \$		
Réseau de distribution de l'eau	53 375 \$		
Traitement des eaux usées	118 307 \$		
Matières résiduelles Déchets domestiques	134 093 \$		
Matières organique, matériaux secs et autres	118 105 \$		
Protection de l'environnement	16 700 \$	489 030	670 191
Urbanisme et zonage	71 819 \$		
Promotion et développement industriel	27 833 \$	99 652	89 195
Loisirs	36 924 \$		
Maison - 120, 118 rue Principale	40 810 \$		
Centre récréatif	42 400 \$		
Base de Plein Air du Lac Nairne	124 443 \$		
Camp de jour	43 325 \$		
Autres activités récréatives	4 999 \$		
Bibliothèque	12 220 \$		
Autres activités culturelles	1 100 \$	306 221	254 805
Intérêts - Dette à long terme	33 424 \$		
Autres frais d'intérêts	37 288 \$	70 712	77 369
Total des dépenses de fonctionnement		2 192 440 \$	2 314 543 \$*

* Avec amortissement

Revenus	Réalisation	Budget
Taxes	1 965 714	1 926 725
Compensations tenant lieu de taxes	94 886	92 630
Services rendus	190 648	158 210
Imposition de droits	36 986	43 700
Autres revenus d'intérêts	57 798	9 000
Autre revenus	6 308	0
Transferts	105 005	76 622

Total des revenus	2 457 345	2 308 887
--------------------------	------------------	------------------

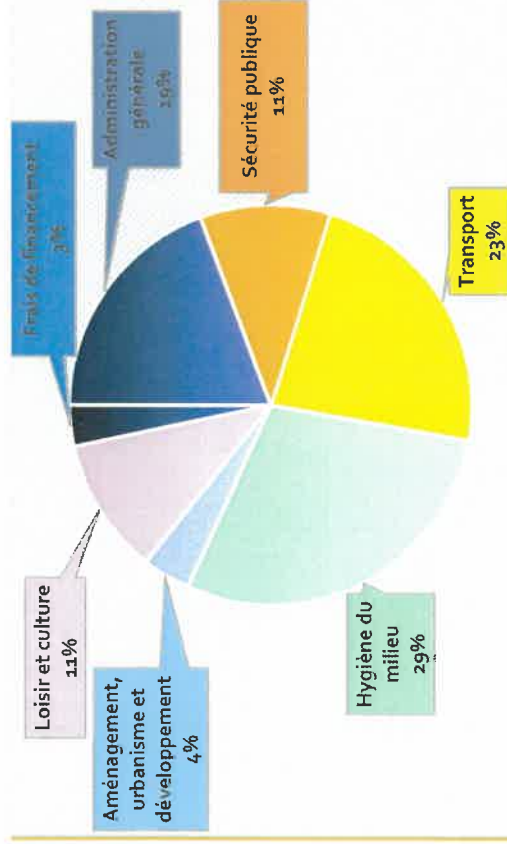
ÉTATS DES RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2023 AU VOLET DES REVENUS



Dépenses	Réalisation	Budget
Administration générale	446 435	519 571
Sécurité publique	242 255	242 273
Transport	534 293	464 981
Hygiène du milieu	670 191	489 030
Aménagement, urbanisme et développement	89 195	99 652
Loisir et culture	254 805	306 221
Frais de financement	77 369	70 712

TOTAL des dépenses	2 314 543 \$	2 192 440 \$
---------------------------	---------------------	---------------------

ÉTAT DES RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2023 AU VOLET DES DÉPENSES





Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

Faits saillants du rapport financier

Exercice financier 2023

- ▶ Les actifs financiers
- ▶ Les passifs
- ▶ Les avoirs des contribuables
- ▶ L'évaluation
- ▶ **Le rapport financier**
- ▶ **Le mot de conclusion de la Mairesse**

RAPPORT DE LA MAIRESSE

Sur les faits saillants du rapport financier 2023

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, madame la Mairesse fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION

DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le rapport financier détaille la rémunération et l'allocation de dépenses de chacun des membres du conseil municipalité, reçue soit de la municipalité, d'un organisme mandataire ou d'un organisme supra municipal. Voici la rémunération annuelle des membres du conseil municipal en 2023.

Le total pour le poste de la mairie ainsi que le total pour le poste de conseiller, par année, sont les suivants :

MUNICIPALITÉ	Mairesse	Conseiller
Rémunération de base	12 360 \$	4 120 \$
Allocation de dépenses	6 180 \$	2 060 \$
Sous-total	18 540 \$	6 180 \$
MRC CHARLEVOIX-EST		
Rémunération de base	9 755 \$	
Allocation de dépenses	4 877 \$	
Sous-total	13 859 \$	
TOTAL	32 399 \$	6 180 \$

LE MOT DE CONCLUSION

Les états financiers de l'année 2023 présentent un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 420 672 \$ maintenant ainsi les surplus accumulés de la Municipalité à plus de 1,2 million \$. Notons que certaines dépenses ont été affectées aux surplus accumulés pendant l'exercice financier de 2023. À titre d'exemple, certains investissements relatifs à l'aménagement des nouveaux bureaux municipaux, à l'achat d'ameublement et d'équipements de protection incendie.

L'exercice financier se terminant au 31 décembre 2023 enregistre des augmentations de revenus au réel de 6,43 % provenant notamment des services rendus de l'ordre de 20,5 % comparativement aux prévisions budgétaires 2023.

En raison de la forte attractivité du territoire de la Municipalité on enregistre depuis quelques années de grands mouvements sur le plan des transactions immobilières correspondant à une augmentation des revenus d'impositions de droit notamment se rapportant à deux éléments principaux que sont : les mutations immobilières ainsi que les nouvelles réglementations qui sont en vigueur depuis 2021 (règlement sur le droit supplétif et les transactions sur les propriétés de plus de 500 000 \$). L'année 2023 déroge de ce constat en raison du contexte économique qui a enregistré un ralentissement. Toutefois, les données de 2024 nous suggèrent une reprise en cette matière alors qu'au premier trimestre, 50 % de nos prévisions budgétaires sont atteintes.

La hausse soutenue constatée à la Base de plein air en 2020 et 2021 s'est stabilisée en 2022 ainsi qu'en 2023.

Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs - Faits saillants du rapport financier

Exercice financier 2023



Bien que le nombre de visiteurs en comparaison à 2021, année exceptionnelle au plan touristique dans la région, a légèrement chuté, les revenus sont demeurés stables et démontrent bien l'attractivité qu'exerce le site, non seulement sur la population locale, mais également sur les visiteurs et témoigne du positionnement de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs comme destination touristique. Plus d'investissements ont été réalisés en 2023 afin de publiciser les différents services offerts aux visiteurs. L'année 2024 prévoit d'ailleurs en ce qui a trait aux activités et services l'ajout de location de bicyclettes afin de bonifier le séjour du touriste de passage qui pourra profiter de l'environnement de l'arrière-pays par la découverte de tout ce qu'il a à offrir.

Cette tendance de la fréquentation de la Base de plein air du lac Nairne nous motive également à miser sur l'amélioration des installations. À cet égard, le travail de bonification du montage financier s'est poursuivi en 2023 afin de permettre la réalisation du pavillon d'accueil en 2024. Cet équipement incontournable contribuera au positionnement et au rayonnement de la municipalité, et des installations.

Au titre des réalisations, l'année 2023 fut marquée par la réalisation des travaux de réfection de l'aqueduc de la rue Thivierge dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 complétant ainsi l'aide financière obtenue pour cette période.

Ainsi, la totalité de l'aide financière de 1 079 000 \$ du volet TECQ a été investie pour les travaux de réfection du réseau d'aqueduc de la rue Principale et du pavage du chemin de la Réserve, réalisés en 2022. Cette aide financière de la TECQ était conditionnelle à un décaissement de la part de la Municipalité dont le seuil minimal d'immobilisation devait s'élever à plus de 274 000 \$. Ces montants ont été injectés en partie sur les travaux de la rue Thivierge ainsi que dans le cadre de l'aménagement des nouveaux bureaux municipaux qui ont bénéficié également d'une aide financière de près de 100 000 \$ au volet PRABAM.

Grâce au soutien de divers programmes d'aide à la voirie locale, des travaux ont été réalisés sur le rang Saint-Thomas, le chemin Trudel, le chemin du Pied-des-Monts et chemin du lac Nairne. La municipalité est consciente qu'il y a beaucoup à faire dans ce domaine sur l'ensemble du territoire et nous demeurons à l'affût de différents appels de projets afin de permettre des investissements d'importances pour l'amélioration notamment du chemin du Pied-des-Monts et du chemin du Lac Nairne. Ces appels de projets nous permettront, en raison des ratios de la partie municipale et de la partie subventionnée, de réaliser à moindres coûts ces travaux pour les citoyens.

Au volet des ressources humaines, l'année 2023 a été marquée par la négociation de la nouvelle convention collective qui a obtenu un accord de principe de la partie syndicale et patronale dès le début 2024. La municipalité continue à être proactive dans les divers outils visant le programme de prévention et l'application des renouvellements annuels de formation et de mise à jour des équipements.



Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs - Faits saillants du rapport financier

Exercice financier 2023

Notons aussi l'importance accordée aux familles et l'année 2023 continue à trouver écho à ce volet auprès des élus alors que la municipalité, pour une troisième année au partenariat avec le camp Le Manoir pour la tenue et l'animation de ses camps de jour dédié à la clientèle de 4 à 12 ans. L'initiative avait déjà connu un franc succès auprès des familles en 2021 et 2022. Ce partenariat est reconduit pour la présente saison estivale sous une formule regroupée, toujours avec service de garde inclus et tarifs d'inscription très abordables puisque la municipalité en absorbe majoritairement le coût. C'est donc plus de 40 000 \$ qui sera défrayé par la municipalité pour ce service dédié aux jeunes familles cet été.

Toujours concernant les familles, la municipalité continue à soutenir l'intérêt des jeunes envers diverses disciplines sportives ou culturelles en contribuant au remboursement des coûts d'inscription des programmes de leur choix.

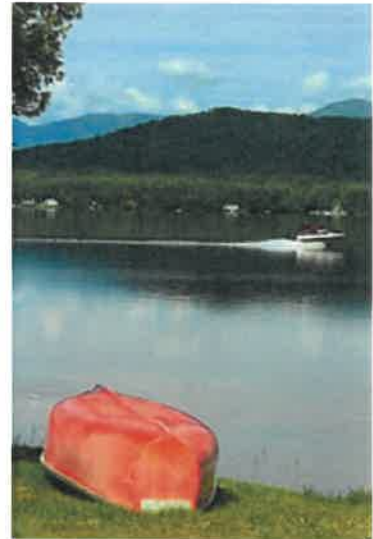
Dans le but d'améliorer l'offre de loisirs pour les jeunes, et tel qu'annoncée, la municipalité a travaillé en 2023 à la planification nécessaire et au montage financier devant permettre l'aménagement d'un module de jeux au parc municipal. Les élus sont fiers d'annoncer que le module de plus de 100 000 \$, dont la moitié a bénéficié d'une aide financière au Fonds de vitalisation de la MRC de Charlevoix-Est, sera installé au courant du mois de juin 2024.

Au titre de la planification et de la recherche de financement, l'année 2023 a permis d'obtenir une aide financière de près de 70 000 \$ au volet PRIMA annoncée au premier trimestre 2024. Cette aide permettra l'installation d'un système d'aération et de climatisation du Centre récréatif Aimélaçois.

Au volet de la protection de l'environnement, la reconduction de l'entente avec l'association de protection de l'environnement du lac Nairne (APELN), est à sa troisième année de la dernière entente soulignant ainsi la précieuse contribution et collaboration de l'association à l'objectif fondamental que partage la Municipalité à l'égard de la protection du lac Nairne.

La préservation des autres plans d'eau n'échappe pas au Conseil qui a adopté les crédits nécessaires pour une étude de caractérisation des différents lacs du territoire en 2023. Les différents résultats ont d'ailleurs fait l'objet d'une assemblée d'information pour les citoyens. Pour la présente année, ce même intérêt se poursuit alors que le conseil a voté son appui et son autorisation à participer à un projet de partenariat avec l'OBV de Charlevoix-Montmorency pour l'amélioration de la qualité de l'eau des lacs et de leurs principaux tributaires pour un investissement de 30 000 \$ sur trois ans. Toujours concernant le volet environnemental, la Municipalité reconduit le programme pour l'analyse de l'eau de puits des résidences isolées pour l'année 2024 alors qu'une vingtaine de citoyens se sont prévalus de ce service en 2023.

Depuis 2012, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige des municipalités du Québec qu'elles exécutent une série de mesures afin d'atteindre les objectifs provinciaux d'économie d'eau potable. Leurs études et leurs données indiquent une consommation de l'eau anormalement élevée au Québec, ce qui nous situe parmi les sociétés les plus grandes consommatrices d'eau.



La Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs au même titre que les autres municipalités du Québec, a donc débuté en 2022 l'installation de compteurs d'eau afin d'évaluer la consommation d'eau potable d'un échantillonnage des résidences et de tous les établissements commerciaux et institutionnels. L'exercice se poursuivra en 2024 et les données permettront de dresser un bilan de la consommation appuyée par l'adoption de la réglementation associée dont les mesures ont pour objet la protection de la ressource et la saine gestion des installations.

Cette mesure permettra ultimement d'établir un plan de gestion de l'eau afin de se conformer aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

En terminant, nous tenons à remercier tous les élus pour leur travail soutenu et leur implication ainsi que les employés qui adhèrent avec dévouement aux objectifs de l'organisation dont le résultat vise le mieux-être des citoyens.

Déposé à la séance du 12 juin 2024.